

compte rendu le plus équilibré et le plus objectif qu'on puisse dresser de ce qui a été réellement dit à la Chambre durant cette année très partisane¹.

Deuxième législature, première session du 5 mars 1873 au 13 août 1873

La première législature du Canada a duré de 1867 à 1872. Pendant cette période, le nombre de députés est passé de 181 initialement à 191 avec l'ajout du Manitoba (1870) et de la Colombie-Britannique (1871). Aux élections de 1872 et à la première session de la deuxième législature, qui s'est ouverte le 5 mars 1873, le nombre de députés est passé à 200. Cette augmentation était conforme à l'article 51 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui prévoyait un rajustement de la représentation aux Communes aux élections générales après tout nouveau recensement décennal. Le recensement de 1871 a fait état d'un accroissement démographique en vertu duquel l'Ontario avait droit à six députés supplémentaires, la Nouvelle-Écosse, à deux, et le Nouveau-Brunswick, à un. (La représentation du Québec a été fixée à 65 par la loi, et celle des autres provinces a été rajustée en proportion de ce chiffre.)

Ainsi, la représentation provinciale au début de la deuxième législature en mars 1873 s'établissait comme suit :

Québec	65
Ontario	88
Nouvelle-Écosse	21
Nouveau-Brunswick	16
Manitoba	4
Colombie-Britannique	6
	200

Une proportion relativement élevée de députés de la première législature ont été réélus à la deuxième : quelque 60 pour cent, ou 114 des 190 députés siégeant à la dissolution, ont été réélus². Des 114 députés réélus, 62, selon un compte, avaient précédemment soutenu le ministère Macdonald-Cartier et 52 avaient précédemment voté contre ses politiques et mesures. Les députés élus pour la première fois en 1872 ont modifié, mais non inversé, l'équilibre entre le gouvernement et l'opposition.

Le gouvernement conservateur Macdonald-Cartier a certes préservé sa majorité à la deuxième législature, mais non sans perdre des appuis dans les provinces centrales aux élections de 1872. En 1867, la coalition conservatrice fédérale dirigée par Macdonald avait obtenu le soutien de quelque 49 députés sur 82 élus en Ontario; cependant, à l'ouverture de la deuxième législature en mars 1873, elle ne détenait plus que 40 des 88 sièges de l'Ontario. Au Québec, la coalition

¹ Pour un compte rendu plus détaillé des méthodes d'édition utilisées dans le projet des débats reconstitués, se reporter à l'Introduction des débats de la Chambre des communes de 1872. On trouvera le contexte du projet de reconstitution des débats ainsi qu'une explication des raisons pour lesquelles les Communes n'ont pas autorisé la production d'un compte rendu officiel de leurs délibérations dans David Farr, « La reconstitution des premiers débats du Parlement du Canada », *Revue parlementaire canadienne*, vol. 15, printemps 1992, p. 26-32.

² En raison d'une élection partielle tenue durant la session de 1872, un siège du Manitoba était vacant, de sorte qu'il n'y avait que 190 députés à la Chambre des communes lorsque les électeurs ont été appelés aux urnes pour la deuxième législature.